



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 27 mars 2026

**Etaients présents** : Denis MADELINE Maire-Adjoint, Marie-Laure BLIN Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-Adjoint, Séverine NICOLAS, Joël HAMELIN, Eric CERDAN, Virginie LEGENDRE, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Hugo FRANCHET, Corinne LEGENDRE, Véronique KARABEDOW

Corinne LEGENDRE est nommée secrétaire de séance.


### DELIBERATION N° 26 Règles pour le soutien financier voyages scolaires

La commune est régulièrement sollicitée pour le soutien aux voyages scolaires. En ce début de mandature il convient de confirmer et actualiser les règles en vigueur :

- Ne s'applique pas aux enfants scolarisés en primaire hors école de St Hilaire, Ste Céronne
- Correspond à 10 % du cout du voyage
- Est plafonné à 50 € par enfant et par an
- Est viré aux familles après réception d'un justificatif de voyage fait & payé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-  **CONFIRME** les règle d'attribution de soutien financier aux familles d'enfants partant en voyage scolaire selon les disposition exposées ci-dessus

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus

Philippe BLUTEL  
Maire

Corinne LEGENDRE  
Secrétaire de Séance

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 15

Pouvoir(s) : 00

Votants : 15

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le.....

Publié et notifié le.....